



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6080183

N/REF : 9/06/2026 10H47 C:002640 I:17810
V/REF : G03131
V/Email reçu le Mardi 09/06/2026 à 10H47

SELON DEVIS N° 5090038

V/REF.IMM. ALH-507

IMMEUBLE : GIVORS J.VALLÉS
1 a 8, ALLEE JULES VALLES
69700 GIVORS

ALLIADE HABITAT
Service Sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 31 Aout 2026

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : 3 ALLEE JULES VALLES 69700 GIVORS - LOGT MECHTAR - ETAGE 3

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5090038 du 29/09/2025 d un montant de
Donneur d'ordre : Mme E. ARNOLD

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux d'électricité des communs

INTERVENTION DU 24/08 AU 27/08/2026 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS
5090038 CONCERNANT LA REFECTION COMPLETE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
SOIT :

DEPOSE ET EVACUATION DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUE

RÉFECTION COMPLETE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DU LOGEMENT DE TYPE
T2-T3 AVEC DISTRIBUTION DES CÂBLES PAR RÉ AIGUILLAGE SI POSSIBLE ET PAR
POSE DE GOULOTTE PVC BLANCHE. RÉFECTION RÉALISÉE EN RESPECT DES
REGLES DE L'ART ET DE LA NORME NF C 15-100. TRAVAUX COMPRENANT EGALEMENT
LA REPRISE DES ALIMENTATIONS COURANT FAIBLE (ALIMENTATION TELEPHONE, TV
ET INTERPHONIE) DEPUIS LA GAINÉ TECHNIQUE EN PARTIES COMMUNES.

OBSERVATIONS :

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	I / Travaux préparatoires	454,48	454,48
1,00	II / Réfection installation logement	4015,02	4015,02
1,00	III / Tableaux électriques CFA CFO	985,92	985,92
1,00	IV / Divers	408,79	408,79

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6080183

TOTAL H.T.	5864,21
T.V.A. a 10,00%	586,42
TOTAL T.T.C.En EURO	6450,63

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Emetteur : MME Elodie ARNOLD

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

0506-1067

Demande de devis n°5090038

Prestation Parties Privatives

HP 507 - INC 250609 - MECHTAR, Travaux à réaliser entre le 05/06/2026 et le 31/07/2026

Votre contact : M. LAKHAL Mohamed (06 60 30 03 57)

GIVORS J. VALLES (ALH - 507 - 1 - 3)

Logt Vacant Anc Occupant : 520048/31 M. MECHTAR
Fares

3 ALLEE JULES VALLES

69700 GIVORS Logement n° 010207, porte n°0047, 3ème étage,
Type 2

ELF - .Electricite

Suite sinistre incendie accord devis n° 5090038 pour
travaux d'électricité

P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
5864,21	1,00 U	5864,21	10,00%

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT		5864,21 €
Total TVA	10,00%	586,42 €
Total TTC		6450,63 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la
réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et
la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR